

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



**Délibération 2016 – 140 du 08 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.- CI. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-CI. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. M.GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

**Objet : Office de Tourisme du Seuil de l'Artois – Attribution de subventions du budget général**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Office du Tourisme du Seuil de l'Artois est organisée en régie autonome et qu'à ce titre, il produit chaque année un budget annexe retraçant les écritures de ce service tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président indique que pour les recettes, la principale source de revenu provient du budget général par le versement de subventions permettant l'équilibre des recettes et des dépenses.

Monsieur le Président rappelle que pour l'exercice 2016, deux subventions ont été attribuées dans le cadre du budget primitif et du budget supplémentaire de l'intercommunalité pour des montants respectifs de 25 000,00 € et 20 000,00 €.

Monsieur le Président fait état de la demande de la trésorerie de Bapaume qui souhaite que ces subventions fassent l'objet d'une délibération spécifique même si elles sont reprises dans la délibération entérinant le vote du budget général 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le versement de deux subventions pour permettre le fonctionnement de l'office de tourisme du Seuil de l'Artois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention de 25 000,00 € inscrite au budget primitif 2016 et une subvention de 20 000,00 € inscrite au budget supplémentaire 2016 dans le cadre du budget général de l'intercommunalité sur le budget annexe Régie Office de Tourisme.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 8 décembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 8 décembre 2016*

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL**



Le Président,  
**Jean-Jacques COTTEL**

